

TARIFS

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation <i>Tarifs basés sur les m² habitables</i>	BAILLEUR	LOCATAIRE
Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail*	8 € TTC/m ²	8 € TTC/m ²
Etat des Lieux *	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
Frais d'entremise et de négociation mise en location	2 € TTC/m ²	-

**Les honoraires sont à la charge du bailleur et du locataire, les honoraires du locataire ne peuvent pas excéder celle du bailleur. Les honoraires des locaux d'habitation sont soumis à la loi du 6 juillet 1989 et du décret du 1er août 2014.*

Uniquement la rédaction de bail et l'état des lieux :

Part locataire Forfait de 180 € TTC

Part propriétaire Forfait de 180 € TTC

Box – Garages – Parkings	BAILLEUR	LOCATAIRE
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux	Forfait de 120 € TTC	Forfait de 120 € TTC

Locaux professionnels – Commerciaux

Honoraires de location à la charge du locataire : 2 mois de loyer charges comprises + TVA à 20%

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE	A LA CHARGE DU BAILLEUR
Gestion locative de votre bien	6,6% TTC (5,5% HT) des loyer encaissés

HONORAIRES DE TRANSACTION	FRAIS D'AGENCE*
Immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte	7% maximum
Terrain à bâtir	10% maximum
Garage ou emplacement de parking	10% maximum
Immeuble à usage professionnel ou commercial	10% maximum
Cession fonds de commerce ou cession droit au bail	10% maximum

**Les honoraires de négociation sont à la charge de l'acquéreur avec un minimum de 5.000€ TTC.*

TVA au taux en vigueur de 20%.